



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Ministre*

Paris, le 29 OCT. 2019

Madame, Monsieur,

Quelques mois après ma prise de fonctions, en décembre dernier, avec Laurent NUÑEZ, nous avons publiquement annoncé vouloir ouvrir le chantier de la prise en compte des heures supplémentaires accumulées dans la police nationale. Cette dette, que l'Etat a constituée auprès des policiers, non pas en quelques mois, mais depuis plusieurs années, devait être traitée.

Ce sujet correspond à une revendication ancienne et légitime des policiers. J'avais donc souhaité l'inscrire dans les objectifs du protocole d'accord du 19 décembre 2018, négocié avec les organisations représentatives du personnel et m'étais engagé à avancer sur ce dossier.

C'est dans ce contexte que j'ai travaillé, avec l'appui attentif du Président de la République et du Premier ministre, à faire aboutir en 2019 le principe de l'indemnisation des heures supplémentaires et qui n'ont été ni compensées, ni indemnisées.

Une part de ce stock d'heures supplémentaires fera donc l'objet d'une indemnisation dès cette fin d'année 2019, traduisant ainsi l'engagement pris auprès de vous l'an passé. Pour cela, le Gouvernement a réalisé un effort exceptionnel de cinquante millions d'euros, qui permettra d'assurer dans la police nationale l'indemnisation de près de 3,5 millions d'heures supplémentaires, y compris leurs majorations, au bénéfice des agents du corps d'encadrement et d'application, ainsi que des agents spécialisés et des techniciens de police technique et scientifique. Ces crédits viendront s'ajouter au budget 2019 du ministère.

Afin de ne pas perturber les projets que certains d'entre vous avaient pu former, j'ai demandé que seuls les agents ayant accumulé plus de 160 heures sur leur compte individuel soient bénéficiaires de cette indemnisation, afin de

préservent leur capacité de poser en récupération une partie des heures accumulées.

Ceux qui, parmi vous, détiennent des comptes de plus de 160 heures bénéficieront ainsi, sur leur bulletin de paie du mois de décembre, d'un versement dont le montant pourra représenter au maximum 5 000 euros nets. Conformément aux dispositions de la loi du 24 décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales et s'agissant d'heures générées en 2019, leur indemnisation sera exonérée d'impôt sur le revenu.

Je sais que certains parmi vous auraient, dans un premier temps, préféré ne pas bénéficier d'indemnisation et conserver l'intégralité du temps accumulé pour pouvoir solliciter des absences. Mais il est de ma responsabilité de ministre de l'intérieur de trouver un équilibre, conciliant à la fois la préservation d'un volume substantiel d'heures récupérables par chacun, et la nécessaire réduction du volume des heures supplémentaires accumulées au niveau national. A défaut, surviendraient à moyen terme des difficultés opérationnelles qui fragiliseraient la mission de service public que nous devons à nos compatriotes et qui se reporteraient fortement sur les collègues présents.

Je suis convaincu que vous saurez apprécier la mobilisation du Gouvernement pour apporter, sur ce point, des améliorations concrètes à votre situation.

Par ailleurs, je souhaite vous informer que dans le cadre de l'important travail de refonte de l'organisation du temps de travail, qui a suscité un dialogue social constructif et nourri avec les représentants des personnels, et abouti, le 12 septembre dernier, à la publication de l'arrêté portant organisation du temps de travail, une partie des heures supplémentaires que vous effectuerez au cours de l'année 2020 pourra être indemnisée. Le projet de loi de finances comprend à cet effet une nouvelle ligne de crédits au sein du budget du ministère : c'est aussi un engagement exceptionnel.

L'expérimentation que nous avons engagée de nouveaux cycles binaires s'inscrit dans cette même volonté d'opérer des avancées significatives pour ce qui concerne vos conditions de travail, tout en maintenant un service public et une présence opérationnelle de haut niveau.

Au 1<sup>er</sup> janvier prochain, et après les revalorisations successives de l'allocation de maîtrise (de 40 euros bruts mensuels au 1<sup>er</sup> janvier 2019, puis de 30 euros du 1<sup>er</sup> juillet 2019) et l'augmentation de l'ISSP, le bon aboutissement des chantiers qui ont été ouverts dans le cadre du protocole d'accord du 18 décembre 2018, en particulier en matière de temps de travail et d'heures supplémentaires, devrait permettre de finaliser la mise en œuvre des engagements prévus au protocole.

Tout au long de l'année 2019, que je sais avoir été caractérisée par la multiplication d'opérations de maintien de l'ordre, alors même que la menace

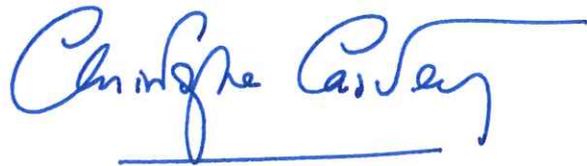
terroriste et la crise migratoire demeuraient fortes, votre mobilisation a été très importante. Je sais également combien la communauté policière a été bouleversée par des drames, en particulier le 3 octobre dernier à la préfecture de police, qui nous ont profondément affectés.

Malgré cette sollicitation exceptionnelle, votre engagement et vos résultats en matière de lutte contre la délinquance et la criminalité sont restés de haut niveau.

Avec toute ma gratitude pour votre engagement et l'assurance du mien à vos côtés, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma profonde et attentive considération.

Bien à vous,

Christophe CASTANER

A handwritten signature in blue ink that reads "Christophe Castaner". The signature is written in a cursive style and is underlined with a horizontal line.